



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

ENVI • NUMÉRO 025 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 8 mars 2012

Président

M. Mark Warawa

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le jeudi 8 mars 2012

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. Mark Warawa (Langley, PCC)): Bon après-midi tout le monde.

Bienvenue à la 25^e réunion du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Nous entendons aujourd'hui des témoins du ministère de l'Environnement et de Parcs Canada.

Bienvenue, messieurs. Nous avons hâte de pouvoir échanger avec vous au sujet du plan de conservation national, une étude que nous entamons et qui compte beaucoup pour tous les membres du comité. Je crois que vous serez à même de constater que nous avons des questions éclairées et très productives à vous poser.

Monsieur Keenan, serez-vous le seul à prendre la parole ou allez-vous parler tous les trois?

M. Michael Keenan (sous-ministre adjoint, Direction générale de la politique stratégique, ministère de l'Environnement): Merci, monsieur le président.

Je vais commencer. Mike Wong, directeur exécutif à Parcs Canada, prendra ensuite la relève et formulera d'autres commentaires.

Le président: Très bien. Vous avez dix minutes.

M. Michael Keenan: Il y a aussi Robert McLean, directeur exécutif de la Conservation des habitats et des écosystèmes à Environnement Canada. C'est à lui que nous allons renvoyer les questions difficiles.

Le président: D'accord. Très bien.

Je vous en prie.

M. Michael Keenan: Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup de nous avoir invités aujourd'hui afin de vous parler du plan de conservation national.

[Français]

Depuis que le gouvernement s'est engagé à élaborer un plan national de conservation lors du discours du Trône de 2011, Environnement Canada, en collaboration avec Parcs Canada, a entrepris des discussions préliminaires avec un grand nombre de partenaires. Ces discussions préliminaires étaient surtout axées sur l'identification de priorités, d'occasions et de défis à surmonter ainsi que sur les éventuelles caractéristiques principales que pourrait comporter ce plan.

[Traduction]

Grâce à ces discussions préliminaires, nous avons constaté que l'élaboration d'un plan de conservation national qui tiendrait compte des réalisations courantes, mais aussi des approches novatrices en matière de conservation, dont l'intendance des paysages utilisés, semble bénéficier d'un soutien solide. De plus, un plan de

conservation national devrait inclure des composantes terrestres, marines et d'eau douce.

Pour mettre les choses en contexte, notons que le gouvernement du Canada fait des progrès en matière de conservation. Seulement depuis les six dernières années, par exemple, le gouvernement a pris des mesures qui ajouteront plus de 150 000 kilomètres carrés aux terres et eaux gérées par Parcs Canada — une augmentation approximative de 50 p. 100. Pendant ce temps, les aires protégées fédérales ont augmenté d'environ 11 p. 100.

Par exemple, le gouvernement a créé trois nouvelles réserves fauniques nationales au Nunavut et est en voie d'en créer cinq autres aux Territoires du Nord-Ouest, en plus de la réserve nationale marine de faune des îles Scott dans l'Ouest. Le gouvernement se concentre aussi sur la protection d'espèces importantes et sur la collecte et l'échange d'information pour appuyer ses décisions quant à la protection de leur habitat.

Le gouvernement travaille aussi volontairement avec les Canadiens et Canadiennes et priorise les efforts d'intendance par l'entremise de plusieurs programmes, dont la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes, le programmes des dons écologiques et le programme de conservation des zones naturelles.

Le programme des dons écologiques offre aux propriétaires fonciers des avantages fiscaux pour les dons de terres écosensibles. Le programme de conservation des zones naturelles est régi par Conservation de la nature Canada et d'autres organisations pour acheter des terres écosensibles.

Toutefois, malgré les efforts continus en matière de conservation déployés dans l'ensemble du Canada, il y a encore de nombreux défis à relever. La perte et la fragmentation d'habitats, les espèces exotiques envahissantes et d'autres facteurs contribuent au déclin de l'intégrité des écosystèmes et de la biodiversité.

Des efforts continus en matière de conservation doivent être déployés dans l'ensemble du Canada, et tous les segments de la société doivent y contribuer. C'est pourquoi le gouvernement voit plutôt le plan de conservation national comme un plan réellement national et non une simple initiative fédérale.

En tant qu'autorités principales d'intendance des terres et des ressources au pays, les provinces et les territoires jouent un rôle clé en matière de conservation. Les groupes autochtones, les organisations environnementales, l'industrie et la population canadienne contribuent aussi considérablement à la conservation de l'environnement naturel du Canada.

Une approche nationale de conservation pourrait contribuer à établir et à faire progresser des priorités mutuelles en la matière afin d'optimiser les efforts et de réaliser des synergies dans des domaines où, ensemble, le gouvernement fédéral et ses partenaires et intervenants pourraient accomplir davantage ou faire les choses différemment.

Dans cette optique, un plan de conservation national pourrait contribuer à la prospérité à long terme du Canada en sensibilisant la population à ces questions et en facilitant la conservation des espaces naturels et des espèces qui soutiennent l'environnement, la santé humaine et, de façon très importante, l'économie canadienne.

En ce qui concerne le point de vue préliminaire du ministère, un plan de conservation national pourrait comporter trois éléments clés, soit conserver les espaces naturels canadiens; former des liens entre les Canadiens et la nature, ainsi qu'entre les habitats et les écosystèmes par la mise en oeuvre de mesures d'intendance, ce qu'on appelle les trajets de passage de la faune; et restaurer les écosystèmes dégradés et rétablir les espèces en péril.

En janvier de cette année, le ministre Kent a tenu une table ronde avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'associations du secteur privé, des chefs de file en matière de conservation de partout au pays et des représentants des premières nations. La réunion a permis d'entendre de nombreux spécialistes de la conservation sur ce qui, de leur point de vue, devrait constituer les éléments clés d'un plan de conservation national.

Un certain nombre de thèmes clés sont ressortis de la table ronde et contribueront à faire progresser les travaux dans le cadre du plan de conservation national. Par exemple, les participants à la table ronde ont identifié le rapprochement de la population urbaine, les nouveaux arrivants et les jeunes Canadiens et Canadiennes avec la nature comme un possible élément d'un plan de conservation national. Bien qu'en général la population canadienne soit fière de son patrimoine naturel, bien des gens n'ont pas la possibilité d'interagir directement avec la nature. Le rapprochement des Canadiens et des Canadiennes avec la nature pourrait être une façon de favoriser une plus grande participation individuelle directe aux efforts de conservation.

•(1535)

Comme je l'ai mentionné précédemment, il y a un grand intérêt envers l'examen d'approches novatrices en matière de conservation pouvant bonifier les succès actuels et devenir un élément clé d'un plan de conservation national. Les représentants de l'industrie à la table ronde ont suggéré que, même si le secteur privé participe activement à la conservation, la création d'un plan de conservation national pourrait favoriser l'échange de pratiques exemplaires et améliorer l'intendance des paysages utilisés. De même, de nombreux intervenants de l'industrie privée et propriétaires fonciers seraient prêts à envisager l'utilisation d'outils économiques pouvant favoriser les efforts de conservation, des outils qui s'ajouteraient aux mesures déjà en place pour contribuer à l'atteinte des objectifs du pays en matière de conservation.

L'évaluation des progrès en matière de conservation a été un des thèmes centraux de la table ronde. Cela nous renvoie à la nécessité d'élaborer des approches novatrices en matière de conservation et d'intendance. Il faut ainsi voir au-delà des mesures de protection traditionnelles pour avoir une idée des progrès réalisés au moyen d'outils novateurs qui facilitent la conservation des paysages utilisés, grâce à des pratiques de pointe employées sur les terres privées qui ne font peut-être pas partie des facteurs mesurés en ce moment.

Un thème important issu de la table ronde a été l'importance de faire activement participer les provinces et les territoires à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un plan de conservation national, de façon à ce que les efforts déployés par les différents intervenants dans un même écosystème tendent tous vers un but commun. Au cours des dernières années, des provinces et des territoires ont élaboré leurs propres stratégies en matière de biodiversité et de ressources. Bien que ces stratégies soient axées sur la préservation et la conservation de la diversité biologique au sein d'une province ou d'un territoire donné, elles visent aussi l'obtention de résultats économiques et favorisent la consolidation des efforts déployés à l'échelle du pays.

D'importantes leçons peuvent être tirées de ces initiatives provinciales et territoriales — ce qui a été fait et ce qui a fonctionné —, et nous devons appliquer ces principes au plan de conservation national.

[Français]

Pour ce qui est de la contribution fédérale à un plan de conservation national, il sera important de tirer profit de l'influence du gouvernement dans divers secteurs: sa portée internationale, ses capacités scientifiques, de collecte et gestion de données, ainsi que de sa capacité à réunir divers groupes et personnes pour participer à un dialogue ouvert.

[Traduction]

En conclusion, Environnement Canada se réjouit à la perspective de recevoir les conseils des membres du Comité permanent sur l'élaboration d'un plan de conservation national.

Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Keenan.

Monsieur Wong, nous vous écoutons.

•(1540)

M. Mike Wong (directeur exécutif, Direction de l'intégrité écologique, Agence Parcs Canada): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens d'abord à remercier le comité d'avoir invité Parcs Canada à discuter avec vous de son rôle dans l'élaboration d'un plan de conservation national.

J'aimerais donner mon appui aux commentaires de M. Keenan concernant l'importance d'élaborer un plan de conservation national faisant fond sur les succès et établissant des approches novatrices pour protéger la santé et la diversité de la faune et des écosystèmes du Canada, au profit des générations d'aujourd'hui et de demain.

Nos homologues en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde nous assurent que des approches générales cohérentes en matière de conservation sont essentielles au soutien des écosystèmes, des économies et de nos collectivités.

[Français]

Comme vous le savez, Parcs Canada apporte, en collaboration avec ses partenaires et ses intervenants, une grande contribution aux principaux éléments autour desquels peut s'articuler un plan national de conservation, et plus particulièrement en ce qui concerne les domaines thématiques auxquels les participants de la table ronde du ministre ont dit accorder une grande importance.

Parcs Canada entre en relation avec les Canadiens vivant en zone urbaine, les néo-Canadiens et les jeunes Canadiens, par exemple. L'agence élabore de nouveaux modèles pour la création d'aires protégées et utilise des technologies avancées dans le cadre de ses initiatives de conservation et de mobilisation. Les réussites de Parcs Canada dans ces domaines sont en grande partie attribuables aux solides partenariats de collaboration de l'agence avec les provinces et les territoires, les peuples autochtones, le secteur privé et les organisations non gouvernementales de conservation.

[Traduction]

J'aimerais prendre quelques minutes pour expliquer au comité de quelle façon le mandat de Parcs Canada et quelques-unes de ses récentes réalisations peuvent offrir des bases solides pour l'élaboration d'un plan de conservation national. Je note, entre autres, la conservation de grands espaces naturels; la mise en relation d'écosystèmes et d'habitats; la restauration d'écosystèmes et d'habitats et la réintroduction d'espèces indigènes; et un rapprochement avec le cœur et l'esprit des Canadiens et un rapprochement entre les Canadiens et la nature. Les succès sur lesquels Parcs Canada peut s'appuyer sont nombreux, et l'agence passe à l'action avec ses partenaires dans tous ces domaines.

Comme vous le savez, plusieurs réalisations d'envergure mondiale figurent parmi les récentes réussites de Parcs Canada en ce qui concerne la protection de vastes aires naturelles. D'ailleurs, en 2011, ces réalisations ont valu à Parcs Canada le prix Don à la Terre, du Fonds mondial pour la nature.

Parcs Canada a créé, en 2010, la réserve d'aire marine nationale de conservation et le site du patrimoine haïda Gwaii Haanas, en partenariat avec la nation haïda. Une première mondiale a du même coup été réalisée: une zone protégée s'étendant de la cime des montagnes jusqu'aux profondeurs de l'océan.

En 2009, Parcs Canada a multiplié par six la superficie de la réserve de parc national Nahanni, une mesure qui a été rendue possible grâce à une étroite collaboration avec les Premières nations du Dehcho et à l'appui du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Il s'agit d'une réalisation historique pour le Canada en matière de conservation — possiblement la plus importante de notre génération. L'agrandissement de la réserve de parc national Nahanni a permis de protéger de magnifiques aires naturelles. Cela a également permis d'assurer que l'intégrité du bassin hydrologique de la rivière Nahanni soit protégée et que plusieurs espèces animales emblématiques, comme le grizzli, le caribou des bois et le mouflon de Dall, puissent continuer à errer librement dans ce paysage nordique.

En 2006, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont signé une entente pour la création de l'aire marine nationale de conservation du Lac-Supérieur, laquelle, avec une superficie de 10 000 kilomètres carrés, est la plus grande aire protégée d'eau douce au monde. Depuis 2006, le gouvernement du Canada a pris des mesures qui ont mené à la création de nouvelles zones protégées dans le réseau des aires protégées de Parcs Canada, ou qui ont tracé la voie à des décisions à venir en matière de conservation. La superficie totale de ces nouvelles zones protégées s'établit à plus de 150 000 kilomètres carrés. Ces mesures feront augmenter de 54 p. 100 le réseau de parcs nationaux et d'autres zones protégées de Parcs Canada.

Dans les régions du sud du Canada, les habitats fauniques se sont fragmentés, et les espèces ont de moins en moins la possibilité de se déplacer et de s'adapter aux nouvelles conditions. Des solutions novatrices, comme la construction de passages supérieurs et

inférieurs pour la faune dans des endroits où la Transcanadienne traverse des parcs nationaux des Rocheuses, permettent aux ours, aux wapitis et à d'autres espèces indigènes de parcourir librement leur habitat sans risquer d'être heurtés par des véhicules.

Parcs Canada trouve également des solutions pour préserver la santé et l'intégrité des trésors naturels du pays. En collaboration avec l'Agence spatiale canadienne et le Centre canadien de télédétection, Parcs Canada utilise une technologie spatiale pour cartographier et surveiller la santé des parcs du Nord canadien les plus éloignés.

Là où des mesures sont nécessaires, Parcs Canada agit sur le terrain. Par exemple, l'agence a procédé à une importante restauration de lacs et de rivières qui avaient été endommagés par des pratiques forestières antérieures dans le parc national de la Mauricie, au Québec.

De plus, Parcs Canada réintroduit des espèces indigènes. La réintroduction, dans le parc national des Prairies, de bisons des plaines et de putois d'Amérique, espèces animales qui avaient été données pour disparues durant la majeure partie du vingtième siècle, est un exemple inspirant des réussites de Parcs Canada en fait de restauration de paysages naturels.

Plus que jamais, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation sont une source d'inspiration pour les Canadiens. Alors qu'elle célèbre son centenaire, l'année dernière, l'Agence Parcs Canada a agi en faisant montre d'innovation, plus particulièrement auprès des Canadiens vivant en zone urbaine et des néo-Canadiens pour les inciter à s'intéresser à l'environnement et à profiter de la nature.

Par exemple, plusieurs activités de sensibilisation ont été organisées pour célébrer le centenaire de Parcs Canada dans les régions urbaines. En collaboration avec divers partenaires, Parcs Canada a proposé des expériences originales dans le centre-ville de Toronto, de Montréal et de Vancouver. Ainsi, durant une journée entière, des activités pratiques ont eu lieu pour mieux faire connaître les aires patrimoniales protégées du Canada. Le programme d'initiation au camping de Parcs Canada offre des occasions nouvelles aux Canadiens vivant en zone urbaine et aux néo-Canadiens d'être à l'extérieur et d'interagir avec la nature, tout en vivant une expérience de camping inoubliable.

Parcs Canada offre également aux jeunes plusieurs occasions excitantes et relationnelles de comprendre et de découvrir les trésors nationaux. Parmi ces occasions figurent des programmes comme « Mon Passeport Parcs », qui encourage les étudiants en deuxième année du secondaire et leur famille à se rendre dans des parcs nationaux et à entrer en relation avec la nature.

● (1545)

Il y a également le programme Xplorateur, qui aide les enfants de 6 à 11 ans à découvrir et à explorer des endroits de Parcs Canada avec un livret renfermant des activités amusantes. En 2011, plus de 70 000 enfants ont participé au programme, dans plus de 43 endroits partout dans le réseau.

De nouvelles technologies permettent à Parcs Canada d'offrir des expériences améliorées aux visiteurs. L'activité Explora, par exemple, permet aux visiteurs dans plus d'une dizaine d'endroits de Parcs Canada aux quatre coins du pays de prendre part à des visites dirigées par un système de localisation GPS. Les visiteurs ont ainsi l'occasion de découvrir la nature et l'histoire d'un endroit en utilisant un téléphone intelligent.

De plus, Parcs Canada a fait équipe dans le cadre de productions de diffusion novatrices pour entrer en relation avec les Canadiens là où ils travaillent, vivent et jouent. Au cours des deux dernières années, Parcs Canada a mis en relation les Canadiens et des aires nationales protégées par le truchement de productions comme *A Park for All Seasons*, *Operation Unplugged*, *La Part du Monde*, et le spectacle *National Parks Project*, gagnant d'un prix Gêmeaux.

Comme il entre en relation avec les jeunes Canadiens, Parcs Canada est à l'écoute de ces derniers et leur permet de contribuer à forger l'avenir de la conservation au Canada. En février de cette année, par exemple, Parcs Canada a organisé des ateliers avec des jeunes provenant de la région du Grand Toronto. L'objectif était de connaître leur point de vue dans le but de contribuer à façonner la vision et le concept du premier parc urbain national du Canada dans la vallée de la Rouge. L'engagement des jeunes se poursuivra au fil de l'évolution du processus d'établissement.

Parcs Canada ne cesse d'entendre, de la part de ses intervenants, que les parcs nationaux et les autres zones protégées doivent demeurer la pierre angulaire de l'approche du Canada en matière de conservation. Des approches nouvelles et innovatrices pour la création de nouvelles zones protégées — comme le parc urbain national de la Rouge — peuvent servir de modèles pour les nouveaux éléments de la boîte à outils du Canada en matière de conservation.

Les intervenants soutiennent également que le travail doit être effectué à grande échelle, et que l'on doit mobiliser toutes les parties de la société canadienne dans la mise en oeuvre d'un vaste éventail d'activités relatives à la conservation. Un plan de conservation national pourrait servir de cadre de travail pour s'adjoindre de nouveaux partenaires provenant des secteurs de la pêche, de l'agriculture et de la foresterie, par exemple, et trouver ainsi des manières novatrices de relier des zones protégées par des paysages terrestres et marins en santé d'un point de vue écologique et administrés de manière durable.

[Français]

Un plan national de conservation offre la possibilité d'inciter les Canadiens à travailler ensemble pour honorer nos engagements en matière de conservation. Avec les aires partagées comme pilier central, ces efforts renouvelés peuvent également procurer des avantages qui dépassent la conservation de la biodiversité en protégeant des services comme l'air et l'eau purs dont dépendent les Canadiens et l'économie canadienne.

Les parcs nationaux du Canada, les aires marines nationales de conservation et les autres aires protégées peuvent servir de facilitateurs et de catalyseurs pour inciter les Canadiens à travailler ensemble à l'atteinte d'une vision commune en matière de conservation.

• (1550)

[Traduction]

Parcs Canada attendra avec impatience l'avis du comité permanent au sujet de l'élaboration d'un plan de conservation national.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Wong.

Nous entamons donc notre premier tour de sept minutes. Madame Rempel, la parole est à vous.

Mme Michelle Rempel (Calgary-Centre-Nord, PCC): Un grand merci pour votre présence aujourd'hui.

Je crois exprimer l'opinion de tous les membres du comité — du moins je l'espère — en disant que nous amorçons cette étude avec beaucoup d'enthousiasme. C'est une question d'importance pour de nombreux Canadiens et je pense que nous arriverons facilement à trouver des terrains d'entente.

Nous vous avons convoqués aujourd'hui pour nous aider à mettre en place une structure solide de telle sorte que notre étude, avec la contribution des témoins qui comparaitront devant nous, permette au ministre d'engager un vaste processus de consultation et tout ce qui s'ensuivra. Du côté ministériel, nous avons exploré différentes idées quant à la forme que devrait prendre cette structure et relativement aux sujets que nous pourrions aborder avec nos témoins. Nous pourrions notamment discuter des raisons pour lesquelles nous voudrions un plan de conservation national, des objectifs qu'un tel plan devrait viser et des principes directeurs dont il devrait s'inspirer.

Il est ressorti de cet exercice un ensemble de grands principes à suivre pour l'élaboration du plan et différents secteurs d'intérêt en matière de conservation. Quelles devraient être les priorités du gouvernement à cet égard? Quels devraient être les résultats ou les paramètres de réussite visés par le plan? Quelles stratégies de mise en oeuvre devrait-on utiliser? Une fois tous les renseignements nécessaires recueillis par le comité, on pourra formuler des recommandations au ministre quant au processus de consultation à mettre de l'avant. C'était donc un effort collectif pour dégager les idées générales.

En fonction du travail que vous avez vous-mêmes accompli, j'aimerais bien que vous puissiez nous dire ce que vous pensez de cette proposition de cadre pour notre étude en nous indiquant si d'autres thèmes devraient être inclus ou si certaines des propositions ne sont pas vraiment pertinentes.

M. Michael Keenan: Merci.

Monsieur le président, c'est vraiment une excellente liste; j'aurais voulu y penser moi-même.

Pour un exercice semblable, il est tout à fait approprié de débiter par le concept général des grands objectifs visés avant de passer aux principes, puis de commencer à mettre des idées concrètes sur la table. Nos premières réflexions nous ont aussi dirigés vers cette approche à deux paliers, car nous tenons absolument à encourager les gens à exprimer leurs idées.

Par exemple, la nécessité d'avoir une vision a été réitérée à maintes reprises au ministre lors des discussions en table ronde. Les gens y tiennent énormément. Pour établir les partenariats nécessaires et obtenir la collaboration requise, il faudra donc parvenir à dégager une forme quelconque de vision commune à laquelle les gens pourront adhérer. À mon avis, il serait tout à fait logique d'entreprendre ainsi toute la démarche. Il ne faut pas non plus négliger l'utilité de certains éléments comme les principes directeurs qui contribuent grandement au processus.

Le recours à des paramètres et à des stratégies de mise en oeuvre est également très important. Il faut définir le succès pour pouvoir le mesurer, d'où l'importance des paramètres.

À la lumière de nos discussions préliminaires, on peut constater que lorsque les gens abordent un projet avec enthousiasme, ils mettent de l'avant des grandes idées et des principes, ce qui aiguille tout le monde sur la bonne voie.

La question des stratégies de mise en oeuvre est intéressante. Il faut en arriver là si l'on souhaite dégager un consensus quant à ce qu'on cherche à faire, aux raisons pour lesquelles on le fait et aux moyens qu'on prend pour y arriver. La séquence des événements est importante et il sera intéressant de connaître le point de vue du comité à ce sujet. Pour le moment, nous voulons surtout que les gens nous soumettent leurs idées. Nous avons amorcé des discussions avec deux groupes, Canards Illimités et Conservation de la nature Canada, au sujet de la tenue d'un atelier réunissant des spécialistes de l'innovation pour savoir ce qui se fait de nouveau et dans quelle mesure cela fonctionne.

Dans le cadre des stratégies de mise en oeuvre, il faut donc prévoir l'intégration de tests, d'éléments novateurs, de nouvelles approches et d'activités de cueillette de renseignements. Nous avons découvert que de nombreux projets locaux fort intéressants n'ayant pas nécessairement un lien direct avec le gouvernement du Canada produisent d'excellents résultats et devraient être intégrés au processus.

Un cadre semblable m'apparaît donc très prometteur, car il permettrait l'application pratique des grands principes que nous préconisons. C'est très intéressant.

• (1555)

Mme Michelle Rempel: Si on en revient à l'établissement d'une structure pour notre étude, mes collègues du parti ministériel et moi-même avons notamment pensé qu'il fallait garder le tout très ouvert et général. Il s'agit, comme vous le dites, d'inviter les gens à exprimer leurs idées, à nous renseigner.

Pensez-vous que cette approche fonctionne jusqu'à maintenant avec la table ronde? Je sais que le document exposant les principes directeurs, si je puis m'exprimer ainsi, est un outil précieux. Y a-t-il beaucoup de groupes qui se sont dit intéressés à participer?

M. Michael Keenan: Je dirais que la réponse est excellente, car même en l'absence d'invitation, des groupes se sont portés volontaires. Nous avons fait l'exercice de la table ronde. Nous travaillons à l'organisation d'un atelier sur l'innovation. Mais les gens se montrent proactifs en nous soumettant d'ores et déjà leurs suggestions. Il y a donc beaucoup d'enthousiasme. D'après les interventions entendues lors de la table ronde, j'ai l'impression que les gens veulent participer et communiquer leur passion quant aux objectifs visés ainsi qu'aux éléments pratiques. À la lumière des premières réponses obtenues, je crois que nous avons une solution gagnante si la consultation porte sur ces deux aspects de la problématique.

Mme Michelle Rempel: Je suis persuadée que je vais manquer de temps, alors j'espère que l'un de mes collègues poursuivra sur ma lancée.

J'aimerais vraiment savoir ce que vous pensez des catégories de groupes d'intérêt que nous devrions convoquer devant le comité et de l'approche consultative qu'il nous faudrait adopter, en sachant qu'une consultation plus poussée aura lieu dès que nous aurons fait rapport du résultat de nos discussions. Nous avons besoin de votre avis à ce sujet, alors vous pourriez peut-être commencer à nous en faire part.

Le président: Je crois que nous devons en rester là pour l'instant, car vous n'avez plus de temps.

Madame Liu, sept minutes.

Mme Laurin Liu (Rivière-des-Mille-Îles, NPD): Merci.

Avant de débiter mes questions, j'aimerais souhaiter à mes consœurs ici présentes une joyeuse Journée internationale de la femme. Je crois qu'il vaut la peine de le souligner.

Je veux poursuivre dans le sens des questions posées par Mme Rempel. En 2003, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) a produit un rapport d'une qualité incroyable. C'est un rapport très complet basé sur des centaines de témoignages. Comme l'indiquait ma collègue, nous aimerions que ce rapport serve de guide aux travaux de notre comité.

Le rapport en question contenait 20 recommandations à l'intention du gouvernement fédéral. Il serait bon que nous puissions commencer à examiner ces recommandations, car cela pourrait nous aider à cibler nos efforts et nos sujets de réflexion.

J'aimerais que nous passions en revue les recommandations et que vous nous disiez ce que vous pensez de chacune d'elles. Il serait bon que vous nous indiquiez ce qui a été fait pour donner suite à la recommandation. Si rien n'a été fait, vous pourriez nous expliquer pourquoi et nous préciser quels sont les obstacles.

Je ne sais pas si vous avez ces recommandations en main, mais je vais vous en faire lecture et je pourrai les répéter au besoin.

La première recommandation se lit comme suit:

La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral accélère la planification de la conservation dans deux secteurs qui offrent des possibilités exceptionnelles de planifier à l'avance les grands travaux de développement industriel. Ces deux secteurs sont la vallée du Mackenzie... et les forêts boréales du Canada.

M. Michael Keenan: Vous voulez qu'on les examine une à une?

Il y a déjà un moment que j'ai lu ce rapport. Je crois qu'il date d'environ huit ans. J'aurais un commentaire général à propos du rapport. Je crois qu'il fait ressortir la valeur du capital naturel du Canada, une contribution très importante pour l'établissement d'un plan national de conservation. Selon moi, c'est l'élément clé de ce rapport.

Ce concept de valeur du capital naturel gagne actuellement en popularité, mais il était plutôt nouveau en 2003. Les principes à appliquer dans le cadre d'un plan national de conservation doivent en effet s'inspirer d'une reconnaissance de la valeur incroyable de notre capital naturel. En plus de cette valeur intrinsèque, nos ressources naturelles ont aussi une valeur économique considérable compte tenu des biens et services écologiques qu'on peut en tirer. On peut notamment le constater dans l'entente sur la forêt boréale canadienne. C'est un principe fondamental.

Avant de passer à l'examen des recommandations, j'aimerais souligner une constatation très importante. Dans tout ce qui se fait à l'échelle internationale et au Canada, on peut noter une meilleure compréhension de la valeur économique de nos ressources naturelles pour notre industrie et notre mode de vie. J'y vois quelque chose de très positif.

Pour ce qui est de la planification de la conservation et de la recommandation touchant la vallée du MacKenzie, nous savons tous qu'un examen environnemental approfondi a été mené depuis au sujet du projet gazier prévu dans cette région. Le gouvernement fédéral a déployé des efforts considérables dans ce dossier.

Si je ne m'abuse, la seconde partie de la recommandation concernait la forêt boréale. L'entente sur la forêt boréale canadienne a permis de belles avancées. Je dirais que c'est du jamais vu. Vingt-et-une entreprises forestières et neuf groupes environnementaux ont conjugué leurs efforts pour établir une vision commune de la valeur de la forêt boréale canadienne en termes de fibres produites, d'emplois dans les scieries de tout le pays et d'avantages plus généraux comme ceux découlant de la purification de l'eau et du tourisme.

Je dirais que d'importants progrès ont été réalisés dans les deux secteurs visés par cette recommandation.

● (1600)

Mme Laurin Liu: Je suis heureuse de l'entendre.

Étant donné la longueur de la réponse, je suppose que nous ne pourrions pas examiner les 20 recommandations en sept minutes. Je vous remercie et je serais très reconnaissant à nos témoins s'ils voulaient soumettre par écrit au comité leurs commentaires au sujet de ces recommandations en nous indiquant où nous en sommes par rapport aux objectifs visés. Cela nous serait vraiment très utile. Si cela est possible, vous pourriez nous dire ce qui a été fait et les raisons pour lesquelles on n'a pas agi, le cas échéant.

Par ailleurs, il y a différents ministères fédéraux qui ont des responsabilités en matière de conservation. Je ne sais pas si vous pourriez nous en dresser la liste.

M. Michael Keenan: Certainement, avec plaisir.

J'aimerais d'abord dire une chose concernant le rapport de la TRNEE avant de passer à un autre sujet. Si mon souvenir est exact, des coûts importants étaient associés aux 20 recommandations formulées. On y préconisait la collaboration et le partenariat, mais les mesures proposées entraînaient une quantité considérable de nouvelles dépenses gouvernementales dans différents secteurs. Dans la situation qui prévalait à l'époque, il est possible que ces considérations aient eu un certain effet. C'est d'ailleurs l'une des difficultés associées à l'établissement d'un plan national de conservation. Il faut bien sûr établir un partenariat pancanadien, mais on doit y parvenir en tenant compte du contexte financier. C'est une considération importante dans l'interprétation des suites données aux recommandations de la TRNEE.

Pour ce qui est des instances fédérales...

Le président: Un rappel au Règlement?

Mme Michelle Rempel: Je suis aussi intéressée de savoir comment nous pourrions inscrire notre étude dans la suite logique de ce rapport, mais si l'on doit nous fournir une réponse écrite, j'aimerais qu'elle se limite au sujet visé par notre étude, c'est-à-dire à l'élaboration d'un plan national de conservation.

Le président: C'est un argument intéressant. Nous n'avons pas encore établi un cadre de travail. Les témoins ne sont nullement tenus de fournir quelque réponse écrite que ce soit lorsqu'un député en fait la demande. À ce stade-ci, ce serait plutôt prématuré.

Si vous pouviez reprendre votre réponse à la question de Mme Liu... Merci.

● (1605)

M. Michael Keenan: Pour répondre à la dernière question de la députée, il est effectivement très important de noter qu'Environnement Canada n'est pas le seul organisme fédéral à avoir un rôle à jouer à ce chapitre. Aux premières étapes du processus, nous avons fait un travail qui passe souvent inaperçu en intervenant auprès de nos collègues fédéraux pour les mobiliser et susciter leur enthousiasme afin qu'ils participent à la réflexion et à l'élaboration des options pour la matrice d'un plan national de conservation.

Par exemple, il est notamment ressorti des discussions en table ronde la nécessité de tenir compte de tous les aspects: terrestre, maritime, eau douce, etc. Dans le contexte fédéral, Environnement Canada a un rôle clé à jouer. Il en va de même de Ressources naturelles Canada. La contribution de Pêches et Océans Canada est également primordiale. Même chose pour Agriculture et Agroalimentaire Canada étant donné l'importance des paysages utilitaires et la grande étendue de notre territoire cultivé. Comme il faut absolument mobiliser les membres des Premières nations à des fins d'intendance et de gouvernance du territoire, le ministère des Affaires indiennes et du Nord assume aussi un rôle de tout premier plan.

Nous avons essayé de dégager un idéal commun pour les ministères fédéraux. Nous sommes très heureux des premières réactions obtenues. On a l'impression que le moment est venu de mener une initiative de la sorte afin de concerter tous les intervenants. L'organisation efficace du travail pose parfois certaines difficultés, mais nous avons bon espoir d'être sur la voie de la réussite.

Le président: Merci beaucoup.

Vous avez eu droit à 8 minutes et 41 secondes pour une période de 7 minutes, ce qui n'est pas mal du tout.

Monsieur Lunney, vous avez sept minutes.

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC): Merci beaucoup.

Je veux d'abord souligner un accomplissement remarquable. Au cours des six dernières années, pas moins de 150 000 kilomètres carrés ont été ajoutés à nos aires protégées, ce qui représente une augmentation de 54 p. 100 du territoire géré par Parcs Canada.

Je me demande combien de Canadiens savent que Parcs Canada a reçu en 2011 le prix *Don à la Terre* du Fonds mondial pour la nature. Il me semble pourtant qu'il y a tout lieu de s'en réjouir, comme du fait que la superficie de la réserve de parc national Nahanni a été multipliée par six.

Ce plan national de conservation suscite énormément d'intérêt. Bien que nous ayons déjà pris certaines mesures, nous avons encore beaucoup de pain sur la planche. Compte tenu des vastes étendues géographiques à notre disposition, nous pouvons compter au Canada sur un patrimoine naturel extraordinaire.

Je m'adresse au représentant de Parcs Canada. Vous avez indiqué que votre mandat comprenait notamment la conservation, la mise en relation et la restauration d'écosystèmes, et un rapprochement avec le cœur des Canadiens. Je trouve fort intéressant tous ces éléments et leur interconnexion avec l'étude que nous entreprenons.

J'aimerais parler un moment de restauration des habitats, car c'est un sujet extrêmement important sur la côte Ouest, ma région d'origine. Au fil des 20 dernières années, vous avez accompli un travail extraordinaire à ce chapitre dans notre région du pays. Je pense notamment à un important projet mené par Parcs Canada au ruisseau Lost Shoe Creek où on a travaillé en collaboration avec des partenaires — la Central Westcoast Forest Society en l'espèce — et le long de la côte avec la Pacific Salmon Foundation. Toute la communauté des gardiens des cours d'eau était extrêmement favorable à cette initiative. La Pacific Salmon Foundation a pour devise de restaurer tous les ruisseaux, les uns après les autres.

Comment pensez-vous que ces activités de restauration d'habitat peuvent être intégrées à une stratégie nationale en matière de conservation?

M. Mike Wong: Les zones où l'habitat a été fragmenté dans le sud du Canada offrent bien des occasions de restauration écologique. Comme vous l'avez dit, le saumon a été réintroduit avec succès dans certains cours d'eau des parcs nationaux. La dernière fois que j'ai comparu, il était question de la destruction d'espèces envahissantes dans certains habitats fauniques.

Il importe de souligner que ces activités mobilisent fortement les collectivités locales en plus de favoriser la conservation de l'écologie. Nous connaissons divers projets de restauration écologique dans les parcs auxquels les collectivités locales ont donné un coup de main.

Prenons l'exemple du Parc national et lieu historique national du Canada Kejimikujik, à l'autre bout du pays. Au cours des cinq dernières années, plus de 1 000 habitants des collectivités avoisinantes ont consacré bénévolement plus de 100 000 heures à rétablir la population de tortue mouchetée, à participer à l'inventaire des plantes rares et des poissons locaux du parc, et à exterminer certaines espèces envahissantes, comme le crabe vert.

En plus de favoriser la conservation, Parcs Canada s'efforce véritablement de mettre à contribution les collectivités et les jeunes, qui auront ainsi l'occasion d'en apprendre plus sur la nature tout en nous donnant un coup de main.

• (1610)

M. James Lunney: Je vous remercie, monsieur Wong. Nous savons que le travail bénévole est indispensable; nous aimerions explorer cette voie et inciter les Canadiens à participer davantage à la gérance de l'environnement.

La Colombie-Britannique s'étend sur une très vaste superficie, mais compte peu d'habitants. Dans votre exposé, vous avez parlé des passages supérieurs et inférieurs le long de la Transcanadienne. Je sais que le tronçon de l'autoroute traversant les terres de la Colombie-Britannique jusqu'à Kelowna est entouré d'une clôture qui empêche les animaux sauvages de traverser la route et d'entrer en collision avec les véhicules qui circulent à grande vitesse, en plus de clôtures qui permettent le passage de la faune.

Ma question porte sur l'efficacité. Avons-nous la preuve que les animaux empruntent bel et bien les passages prévus le long des couloirs de transport? Ces stratégies sont-elles efficaces?

M. Mike Wong: Tout d'abord, les passages supérieurs et inférieurs sont remarquablement efficaces. Au moment de leur construction, nous y avons également installé des caméras. Nous savons donc que les animaux sauvages empruntent ces allées, et nous avons même des photos de grizzlis, de couguars et de wapitis dans ces passages.

C'est plutôt intéressant. L'an dernier, un employé des parcs a présenté un exposé à Washington dans le cadre d'un colloque sur l'innovation technologique en matière de transports routiers d'un point de vue écologique. Son exposé a même remporté un prix en raison du caractère innovateur du projet et de ses résultats.

M. James Lunney: À ce sujet, les animaux sauvages sont très astucieux et créatifs. Je me demande s'il y a eu des situations problématiques où un prédateur s'approprie le passage en attendant qu'un wapiti ou un autre animal l'emprunte. Dans la région de Comox sur l'île de Vancouver, par exemple, certains ponts qui enjambent la rivière Puntledge sont illuminés, et pendant le frai du saumon, les phoques s'installent sur le dos et attendent simplement d'attraper ceux qui leur sautent au-dessus de la tête. Ils sont très créatifs.

Ces passages en forme d'entonnoir ont-ils causé des problèmes semblables?

M. Mike Wong: Nous ne pouvons rien conclure de tel à la lumière des données dont nous disposons actuellement, mais je pense que nous manquons simplement de données et que ces incidents pourraient survenir.

M. James Lunney: Merci. J'aimerais maintenant revenir sur...

Le président: Malheureusement, monsieur Lunney, votre temps est écoulé.

Je vais devoir respecter rigoureusement le temps alloué, car je réserve les 15 dernières minutes de la séance à l'examen de deux points, dont la motion de Mme Liu. Je vais donc être strict pour que chacun ait la chance de poser une question.

La prochaine intervenante est Mme Duncan.

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Merci, monsieur le président. Je remercie les témoins.

Tout cela est des plus intéressant et de la plus haute importance. J'espère que le comité se montrera indulgent à mon égard.

Pour bien faire mon travail, je dois avoir une bonne compréhension du sujet à l'étude; j'ai donc besoin d'en connaître le cadre. Je compte sur vous pour remettre au comité les renseignements que je vais vous demander. J'espère que vous comprenez qu'en tant que députés, nous avons le droit de vous réclamer cette information.

J'aimerais connaître les dispositions fédérales en vigueur ayant trait à la conservation; je crois que cette information nous sera utile à tous. J'aimerais aussi savoir ce qu'il en est au niveau provincial. Nous devons comprendre la situation dans son ensemble avant de faire quoi que ce soit. C'est ma première demande, et je vous serais très reconnaissante de nous remettre ces renseignements.

Ma deuxième demande est la suivante. Je crois que nous devons véritablement comprendre les objectifs en matière d'environnement et de développement durable que le Canada s'est engagé à atteindre à l'échelle nationale et internationale. Si nous voulons élaborer un plan de conservation, je préférerais que nous poursuivions ces objectifs. Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir ces renseignements.

En troisième lieu, j'aimerais connaître les lois et politiques fédérales en vigueur qui pourraient avoir une incidence sur le plan de conservation national. Veuillez m'excuser si j'en demande beaucoup, mais je dois comprendre le cadre.

Je vais maintenant revenir sur ce que disait Mme Liu, puis je poserai des questions. Je pense qu'elle a soulevé un point des plus importants au sujet du rapport. Même s'il date de 2003, il serait intéressant de connaître, parmi les recommandations, celles qui ont déjà été mises en œuvres, celles qui sont actuellement mises en application et celles auxquelles on n'a toujours pas donné suite. Vous avez aussi parlé du problème de coûts. J'aimerais que vous abordiez ces quatre éléments.

Je vous serais donc reconnaissante de présenter ces renseignements au comité.

Pourriez-vous s'il vous plaît me dire quels devraient être les principes directeurs de l'élaboration du plan de conservation?

• (1615)

M. Michael Keenan: Je vous remercie.

Ce que vous demandez est considérable, mais je peux répondre tout de suite à une partie de la question. Il existe un outil des plus utiles qui réunit l'ensemble des objectifs en matière d'environnement et de développement durable et qui, selon moi, contribue à en définir le cadre et le contexte, comme vous l'avez demandé.

J'en ai un exemplaire en main puisque je le traîne partout. Il s'agit de la première stratégie fédérale de développement durable déposée en 2010. Cette stratégie met en évidence quatre volets qui touchent l'ensemble du gouvernement canadien, soit les changements climatiques et la qualité de l'air, la qualité de l'eau, la protection de la nature et l'écologisation des opérations gouvernementales. Elle présente aussi tous les objectifs globaux, les cibles et les stratégies de mise en œuvre du gouvernement. La stratégie suit un cycle de trois ans, alors nous commençons tout juste le signalement à long terme. Tous les trois ans, la stratégie fait état des progrès réalisés dans la mise en œuvre de toutes ces stratégies, qui visent à atteindre les cibles et les objectifs fixés.

Cet outil général est donc vraiment utile, en particulier son volet sur la protection de la nature, car il permet vraiment de s'attaquer aux objectifs et aux cibles à atteindre.

Mme Kirsty Duncan: Je vous remercie; j'ai lu ce rapport.

Mais quels sont nos véritables engagements à l'échelle nationale et internationale? J'aimerais que vous m'en présentiez un bref compte rendu. Pourrions-nous avoir une idée des progrès réalisés dans chaque cas? Nous ne pourrions élaborer un plan sans nous inspirer de nos engagements.

M. Michael Keenan: L'annexe 4, à la fin du rapport, dresse la liste de tous les engagements du Canada à l'échelle nationale et internationale, de même que de ses cibles.

Mme Kirsty Duncan: Précise-t-on si chacun est « complété », « en cours » ou « à venir »?

M. Michael Keenan: C'est ce qui apparaîtra dans le deuxième rapport d'étape, qui sera déposé le printemps prochain.

Mme Kirsty Duncan: Pourriez-vous nous soumettre un rapport provisoire là-dessus?

M. Michael Keenan: Je pense que nous pourrions vous fournir les renseignements demandés, mais...

Mme Kirsty Duncan: Je vous en suis reconnaissante. Merci.

M. Michael Keenan: ... je ne veux pas nous éloigner du processus, car il contribue au rapport que nous soumettons au Parlement sur les progrès réalisés relativement à l'atteinte des objectifs et des cibles.

Mme Kirsty Duncan: Je vous remercie infiniment.

J'aimerais prendre le pouls de la situation actuelle puisque nous entamons cette étude. Ce serait très utile. Merci beaucoup.

Je m'adresse encore à vous. Quels devraient être les principes directeurs de l'élaboration d'un plan de conservation?

• (1620)

M. Michael Keenan: Je vous remercie de votre question.

Au fil du temps, nous avons commencé à tracer l'ébauche de certains principes directeurs indispensables à l'élaboration d'un plan de conservation national — je le dis avec retenue, car nous ne voulons surtout pas les définir. Tout d'abord, le plan devrait avoir une portée nationale et permettre de réunir tous les intervenants.

En deuxième lieu, le plan doit avoir suffisamment d'ampleur pour aller au-delà de la protection habituelle, ce qui se traduit actuellement par trois piliers, soit la conservation, la liaison et la restauration.

J'ajouterais que le plan doit notamment mettre l'accent sur la collaboration et l'innovation, et aussi mettre à contribution de nouvelles pratiques et de nouveaux intervenants, tout en tenant compte des terres exploitables et de celles des particuliers.

Comme le temps file, je vais m'arrêter ici.

Le président: Merci.

Monsieur Choquette, vous avez cinq minutes — ou plutôt quatre minutes et demie.

[Français]

M. François Choquette (Drummond, NPD): Merci beaucoup. Je remercie les témoins de leur présence.

Je vais appuyer mes deux collègues, Laurin Liu et Kirsty Duncan, dans leur demande auprès du président. Est-il possible de demander aux témoins d'avoir un rapport détaillé du travail qui a été fait par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie en 2003? Nous voulons savoir dans quelle mesure ces objectifs ont été atteints. Il est très possible que certains objectifs n'aient pas été réalisés et il y a sans doute des raisons qui expliquent cela.

Voulez-vous répondre à ma question tout de suite ou plus tard?

[Traduction]

Le président: La décision revient au comité.

[Français]

M. François Choquette: D'accord.

Ma première question concerne le plan national de conservation que les conservateurs s'étaient engagés à élaborer en 2011. Dans le discours du Trône de 2010, on parlait de créer plus de 85 000 km² de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation. Dans le discours du Trône de 2011, il n'y a plus d'objectifs chiffrés.

La création de 85 000 km² de parcs nationaux et d'aires marines est-elle toujours un objectif du gouvernement? Si oui, quel pourcentage a été conservé jusqu'à maintenant?

[Traduction]

M. Michael Keenan: Je commencerais par dire que le gouvernement a adopté un programme assez ambitieux en matière d'aires protégées et qu'il a réalisé beaucoup de progrès à cet égard. Il est sur la bonne voie.

Deux groupes d'activités entrent en ligne de compte: les vastes aires protégées déjà délimitées, et celles sur lesquelles nous travaillons toujours.

Mike, je vous invite à parler brièvement de Parcs Canada, puis des réserves nationales de faune.

M. Mike Wong: Je vous remercie de votre question.

Cette année, la création de parcs a tenu Parcs Canada très occupé. Vous vous souvenez peut-être que nous avons réussi à soustraire à l'aliénation les terres de Nailicho, dans le nord de la Réserve de parc national Nahanni, et ce, dans le but de les protéger. Les négociations se poursuivent afin de créer officiellement une réserve de parc national. De plus, nous collaborons avec Terre-Neuve-et-Labrador à la création du parc national des monts Mealy, au Labrador. Récemment, on a aussi annoncé que Parcs Canada réalise avec la Colombie-Britannique une étude de faisabilité sur la création d'une aire marine nationale de conservation dans le Détroit-de-Georgiasud.

Toutes ces activités sont en cours et font partie des priorités en matière de création de parc qui figurent dans notre plan ministériel.

●(1625)

[Français]

M. François Choquette: Merci beaucoup.

Puisque le temps file à la vitesse de l'éclair, je vais poser une dernière question.

On a rapidement évoqué la fameuse table ronde du ministre Kent. Pourriez-vous me donner les objectifs de cette table ronde? J'ai cru comprendre qu'il n'y avait pas eu d'invités; ce sont des gens qui se sont eux-mêmes présentés.

Avons-nous la liste de ces gens, et si oui, pourrait-on l'obtenir?

Si vous n'avez pas le temps de répondre à la question, j'aimerais, avec l'accord du comité, que vous nous fournissiez par écrit toutes les informations disponibles. Sinon, veuillez nous expliquer pourquoi elle ne sont pas disponibles.

[Traduction]

Le président: Merci.

Malheureusement, votre temps est écoulé, mais le comité pourrait demander plus de détails au sujet des participants, des objectifs et des résultats de la table ronde.

La prochaine intervenante est Mme Ambler.

Mme Stella Ambler (Mississauga-Sud, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de nous avoir présenté des exposés réfléchis.

Ma première question s'adresse à M. Wong et porte sur la participation des jeunes Canadiens à la conservation, dont il a été question à la table ronde. Vous avez parlé de susciter leur enthousiasme et leur intérêt en matière de conservation. Je crois qu'il faut commencer par les jeunes, car c'est plus facile.

J'aimerais savoir comment vous instaurez le dialogue avec les jeunes, en particulier les citoyens et les nouveaux arrivants, comme vous l'avez mentionné dans votre exposé. Vous avez également parlé

des technologies de pointe que vous utilisez pour attirer les Canadiens. Nous savons tous que les jeunes utilisent davantage les médias sociaux que les vieux comme moi. De quelle façon cette technologie est-elle mise à contribution? Arrive-t-elle efficacement à éveiller l'intérêt des jeunes en matière de conservation?

M. Mike Wong: Prenons l'exemple de la participation des jeunes aux ateliers que nous avons organisés sur le parc urbain national de la Rouge. En collaboration avec l'Université de Toronto, nous avons offert un atelier à Scarborough en février qui a été des plus prometteur. Les jeunes devaient nous dire ce qu'il devrait y avoir, selon eux, dans un parc national urbain, et comment nous devrions nous y prendre pour créer ce parc. La discussion a donné lieu à bon nombre de suggestions positives, et nous allons continuer à consulter les jeunes. Le parc de la Rouge est un projet très enthousiasmant. C'est une première au Canada, et jusqu'à maintenant, nous avons pu mobiliser environ 20 p. 100 des Canadiens qui vivent dans les environs du futur parc national.

Nous réalisons beaucoup d'autres projets qui favorisent la participation des jeunes, comme le National Parks Projet, par exemple, où nous faisons appel à des musiciens qui ont visité nos parcs. Leurs vidéos nous permettent d'éveiller l'intérêt des jeunes d'un bout à l'autre du pays. De plus, nous venons de lancer l'Opération Débranchez, où nous avons demandé à un échantillon de jeunes de partout au pays de laisser tomber leur téléphone intelligent et tous leurs gadgets électroniques pour aller visiter des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux, puis d'utiliser les médias sociaux pour raconter leur expérience à d'autres jeunes.

●(1630)

Mme Stella Ambler: Ils doivent laisser leur iPhone chez eux?

M. Mike Wong: Le programme s'appelle l'Opération Débranchez.

Mme Stella Ambler: Je vois.

M. Mike Wong: Le projet sera présenté à la télévision sous forme d'une série documentaire de six épisodes. Nous le faisons en collaboration avec GlassBox TV et VIA Rail.

Nous offrons également des activités dans les parcs et les lieux historiques, comme le guide GPS dans certains parcs, dont j'ai parlé, et la chasse au trésor GPS. Plutôt que de faire une randonnée normale, ceux qui s'adonnent à cette activité sont à la recherche de trésors et de bibelots. Voilà quelques exemples qui font appel à la participation des jeunes.

Le président: Merci; votre temps est écoulé.

Tout à l'heure, j'ai coupé M. Choquette en vain. Il a posé une question à propos du rapport déposé à la suite de la table ronde de janvier. Il voulait en connaître les objectifs, les participants et les résultats. Pourriez-vous nous en parler?

M. Michael Keenan: Avec plaisir.

Le principal objectif de la table ronde, c'était que le ministre de l'Environnement commence à recueillir des idées, des suggestions pour orienter l'élaboration d'un plan de conservation national. Le ministre voulait consulter davantage de gens.

La table ronde comprenait environ 20 membres. Nous avons invité des organisations autochtones, des organisations du secteur privé, comme la Fédération canadienne de l'agriculture et l'Association des produits forestiers, un certain nombre d'organisations non gouvernementales de l'environnement, comme la Fédération mondiale de la faune et Nature Canada, des organisations de conservation, comme Canards Illimitée, et des universitaires, comme Stewart Elgie de l'Université d'Ottawa. Ils ont pu donner leurs conseils sur la façon d'élaborer le plan.

Les participants ont insisté pour dire que nous avons besoin d'un programme et d'une vision claire pour tout le pays. Ils ont conseillé de ratisser large, d'adopter une approche novatrice, d'améliorer les outils et les programmes actuels, d'envisager la création de nouveaux programmes, de bien réfléchir aux mesures économiques et de ne rien laisser de côté dans l'élaboration du plan de conservation national.

Je dirais que la table ronde constituait la première de nombreuses consultations sur la participation des organisations canadiennes et l'élaboration du plan de conservation national.

Le président: Merci.

Monsieur Choquette, il vous restait 30 secondes. Veuillez m'excuser de vous avoir coupé la parole. Je vous ai accordé moins de temps, parce que je pensais que la séance se terminait à 17 heures, mais en fait, c'est à 17 h 30. Nous avons donc bien plus de temps. La dernière réponse vous a permis de profiter de deux minutes supplémentaires. Bon travail.

Monsieur Pilon, pour cinq minutes.

[Français]

M. François Pilon (Laval—Les Îles, NPD): Merci.

J'aimerais poser quelques questions très spécifiques, dans le but de comprendre le Programme des dons écologiques. Mes questions seront spécifiques parce qu'elles portent sur un dossier qui touche ma circonscription, soit celui de l'île Lapierre.

Quelles ont été les étapes pour que, par l'entremise du Programme des dons écologiques, l'île Lapierre soit maintenant évaluée à 14 millions de dollars par le gouvernement, alors qu'elle a été achetée 400 000 \$ il y a quelques années?

[Traduction]

M. Robert McLean (directeur exécutif, Conservation des habitats et des écosystèmes, ministère de l'Environnement): Merci de la question. Pour bénéficier du Programme des dons écologiques, il faut que la zone soit écosensible, que l'organisation bénéficiaire soit admissible au don écologique et, un critère important, que le prix représente la juste valeur du marché.

Notre comité indépendant d'examen des évaluations se penche sur toutes les évaluations fournies par le donateur. Nous suivons les directives de l'Institut canadien des évaluateurs pour établir la valeur du terrain. L'évaluation se fonde sur l'utilisation optimale de la propriété, qui pouvait accueillir deux immeubles de 14 étages, si je me souviens bien. Les évaluateurs ne se fient pas à ce qu'il y a sur le terrain, qui peut valoir 400 000 \$, parce qu'il n'y a aucune construction. Les pratiques d'évaluation courantes pour établir la juste valeur marchande s'appuient sur l'utilisation optimale.

L'utilisation optimale est axée sur la capacité de construire deux immeubles à bureaux ou deux condominiums de 14 étages. C'est pourquoi la différence est si grande en ce qui a trait à la valeur de ce don.

●(1635)

[Français]

M. François Pilon: Je ne comprends pas comment on aurait pu construire des édifices de 12 ou 14 étages sur cette île alors qu'à côté se trouve le pont de l'autoroute 25 et que le gouvernement a dû attendre 40 ans avant d'avoir le droit de le construire. Il n'y aurait jamais eu de pont avoisinant cette île... Cela dit, c'est une autre question.

[Traduction]

Mme Michelle Rempel: J'invoque le Règlement.

Je demanderais à mes collègues de poser des questions portant sur l'élaboration du plan de conservation national à l'étude aujourd'hui.

Le président: C'est légitime. J'encourage M. Pilon à s'en tenir à l'ordre du jour dans ses commentaires et ses questions.

Merci.

[Français]

M. François Pilon: Quels sont tous les programmes fédéraux voués à la conservation?

[Traduction]

M. Michael Keenan: Merci de la question.

J'en oublierai peut-être deux ou trois, mais voici quelques programmes clés qui soutiennent le plan.

Tout d'abord, il y a le Programme des dons écologiques, sur lequel vous avez posé une question précise. Comme mon collègue l'a indiqué, on peut recevoir une réduction d'impôt à certaines conditions si on donne des terres écosensibles. Je pense que 400 dons ont été effectués depuis 2006. Le Programme de 225 millions de dollars de conservation des zones naturelles est semblable. Nous collaborons avec des organisations de conservation pour gérer et saisir les occasions de protéger des zones écosensibles en entier ou d'y appliquer des servitudes de conservation pour préserver l'habitat à l'état naturel. Nous avons effectué 800 transactions. Ces six ou sept dernières années, ces deux programmes ont permis de conserver dans une certaine mesure l'écosystème local d'environ 1 200 parcelles de zones écosensibles.

Il y a un certain nombre de programmes de conservation. Par ailleurs, certains programmes fédéraux importants portent sur la restauration. Des plus ou moins 49 millions de dollars investis dans le plan d'assainissement des Grands Lacs, une grande partie est consacrée à la restauration de sédiments contaminés, dans le cadre de l'Accord avec les États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Nous avons réussi à restaurer un certain nombre de secteurs dits préoccupants pour les rendre, en gros, plus durables. Il y a une gamme d'autres programmes.

Bob, je pense que je vais vous laisser parler du Programme d'intendance de l'habitat et de deux ou trois autres mesures.

M. Robert McLean: Oui.

Je vous souligne le programme que nous partageons avec les États-Unis et le Mexique: le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, amorcé en 1986. Au Canada seulement, près de 21 millions d'acres d'habitat ont été jusqu'ici protégées et même améliorées. Près de 108 millions d'acres ont été protégées. En tout, un peu plus de 1,8 milliard de dollars ont été investis depuis 1986. De ce montant, les États-Unis en ont fourni 900 millions.

Les gens considèrent souvent que les programmes de conservation devraient fonctionner comme ce programme de partenariat. Non seulement les organisations de conservation y participent, mais aussi et surtout, le secteur agricole. Le programme comprend maintenant la forêt boréale de l'Ouest, où nous effectuons beaucoup de travail en partenariat.

Le Programme d'intendance de l'habitat dont M. Keenan vient de parler existe depuis l'an 2000. Jusqu'à présent, nous avons mis en oeuvre 2 000 projets qui prévoient la conservation ayant force obligatoire d'environ 160 000 hectares d'habitat. Chaque année, depuis sa mise en place, ce programme a permis d'améliorer environ 30 000 hectares d'habitat et 725 kilomètres de cours d'eau.

Ces deux programmes sont donc très importants pour ce qui est du plan de conservation national.

• (1640)

Le président: Merci.

Monsieur Toet, la parole est à vous.

M. Lawrence Toet (Elmwood—Transcona, PCC): Merci.

Puisque j'ai très peu de temps, je vais tout de suite poser deux questions. Merci de répondre assez brièvement à la première.

On a posé un certain nombre de questions sur les participants à la première table ronde. J'aimerais en savoir un peu plus là-dessus. Vous pouvez peut-être même répondre à ma question avec un autre document. Je ne m'intéresse pas tant aux participants, qui sont importants aussi, qu'aux personnes, aux organisations ou aux groupes qui ont été mentionnés à la table ronde et qu'il faut peut-être consulter.

J'aimerais que vous donniez des précisions à cet égard. Votre réponse nous aidera également à savoir qui nous devons entendre pendant notre étude.

M. Michael Keenan: Avec grand plaisir. Je pourrais donner un certain nombre de groupes ou de catégories — je pense qu'on a posé la question plus tôt — qui nous paraissent essentiels. Nous pourrions ensuite nommer les représentants de ces groupes que nous avons rencontrés.

Il y a bien sûr les grandes organisations de conservation nationales. Compte tenu de l'écosystème commun que nous partageons en Amérique du Nord, certaines organisations américaines aux pratiques intéressantes ont des partenariats au Canada.

Il y a aussi les organisations nationales de protection de la nature, de pêcheurs et de chasseurs ainsi que les organisations du même type que Truite atout, parce qu'elles s'intéressent beaucoup à la préservation de l'écosystème naturel.

Nous avons constaté que les groupes de l'industrie s'impliquaient de plus en plus. J'en ai déjà nommé deux, mais il y a une gamme assez large de groupes du secteur privé qui s'organisent et qui emploient des pratiques intéressantes sur le terrain.

Il y a les organisations de conservation locales qui mettent en oeuvre des mesures tout à fait novatrices, comme les crédits de conservation négociables des Collines Beaver, situées à l'est

d'Edmonton, ou les crédits de qualité de l'eau négociables dans le bassin versant de la Nation Sud. La participation de ces organisations serait très utile.

Il faut bien sûr consulter une gamme d'organisations autochtones dont le point de vue propre est important et qui ont de bonnes idées.

Je dirais que l'autre catégorie se compose d'universitaires et de spécialistes qui ont étudié les mesures et les ententes novatrices, de même que ce qui s'est fait dans d'autres pays et certaines expériences réalisées sur le terrain.

Très brièvement, je dirais que ce sont les catégories qui me viennent à l'esprit. Nous vous fournirons avec plaisir le nom d'un certain nombre de nos relations.

M. Lawrence Toet: Merci.

Je veux également parler des méthodes novatrices qui nous permettent d'obtenir des retombées économiques positives. La restauration des zones de conservation et de la biodiversité dans les écosystèmes peut nous amener à régler des problèmes locaux et courants. Étant donné que je viens du Manitoba, je connais bien les inondations. Je pense entre autres à la façon de mettre en pratique les solutions qui auraient été proposées à la table ronde et qui présentent aussi de belles occasions de conservation.

M. Michael Keenan: En général, c'est tout à fait possible. Le contrôle des inondations constitue un excellent exemple, tout comme l'Entente sur la forêt boréale canadienne qui a permis de changer les pratiques sur 76 millions d'hectares partout au pays. Je pense que 29 millions d'hectares ne servent plus à la production et qu'on travaille autrement dans la partie qui reste. Cette gestion modifiée facilite beaucoup le contrôle des inondations au pays, que ce soit pertinent ou non au Manitoba.

La restauration d'une certaine partie des herbages et des arbres dans les étroites bandes de conservation des zones riveraines peut améliorer beaucoup le contrôle des cours d'eau et des inondations.

La question est intéressante. J'ai lu dernièrement une étude indiquant qu'en général, les produits de la forêt boréale — que nous connaissons si bien — généraient énormément de revenus au Canada. Je pense que c'était environ 50 milliards de dollars. Mais en tenant compte des sommes économisées grâce au contrôle des inondations et des espèces nuisibles dans l'habitat des oiseaux, qui permet de réduire les risques d'inondations, de dommages, etc., ainsi que des revenus liés au tourisme, la forêt boréale entraîne des retombées de 90 milliards de dollars par année. Il est donc très important de restaurer les zones riveraines locales au Manitoba, par exemple, et de trouver des façons d'atteindre les objectifs de conservation, qui profitent à tout le monde.

• (1645)

Le président: Votre temps est écoulé.

Madame Leslie.

Mme Megan Leslie (Halifax, NDP): Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins de leur présence aujourd'hui.

Le président a indiqué que vous n'étiez pas obligé de répondre par écrit, mais pour revenir aux questions de Mme Rempel et de M. Toet, ce serait très pratique pour nous tous si vous pouviez donner d'autres organisations ou catégories de groupes que nous devons entendre. Plus nous aurons d'informations, plus il nous sera facile d'établir la portée de notre étude.

Pour revenir à la question de Mme Liu sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, le rapport porte sur la conservation au Canada et présente 20 recommandations. Je crains qu'une partie de notre étude ne fasse double emploi. C'est pourquoi je pense qu'il serait très utile d'obtenir une mise à jour sur les recommandations et leur application. Ainsi, nous pourrions déterminer plus facilement la portée de notre étude.

Je vais poser quelques questions qui ne devraient pas demander des réponses approfondies, simplement pour mieux comprendre où nous en sommes. Quel ministère fédéral est le principal responsable des relations avec les provinces, en ce qui a trait à la conservation? Qu'en est-il pour les relations internationales? S'agit-il d'Environnement Canada dans les deux cas, ou les ministères responsables sont-ils différents?

M. Michael Keenan: Très brièvement, Environnement Canada est un acteur essentiel dans les relations avec les provinces pour ce qui est de la conservation, mais il y a aussi Pêches et Océans Canada, parce que tellement de questions portent sur les milieux aquatiques. J'ajouterais enfin Agriculture Canada et le ministère des Ressources naturelles. Bien entendu, nos pouvoirs sont assez importants...

Mme Megan Leslie: Agriculture Canada, d'accord.

M. Michael Keenan: Si on y réfléchit bien, on constate qu'en agriculture, il y tant de terres cultivées que les pratiques exemplaires de gestion de l'environnement jouent un rôle déterminant dans la protection de la nature au pays.

Je crois que la situation serait la même à l'étranger. Dans bien des domaines, Environnement Canada dirigerait la délégation, mais c'est un autre ministère qui serait expert en la matière; parfois, c'est notre ministère, parfois, c'est un autre. Nous nous efforçons donc de collaborer le plus étroitement possible avec nos partenaires fédéraux et de nous assurer que notre équipe nationale reste bien organisée afin d'agir de concert dans ces dossiers.

Mme Megan Leslie: Par exemple, le ministère des Affaires étrangères ne participerait jamais à une telle initiative.

M. Michael Keenan: Mais si; en fait, du point de vue juridique, c'est toujours lui qui est à la tête de la délégation, si on peut dire. Nous recevons souvent nos instructions de ce ministère et travaillons en étroite collaboration avec lui, mais l'expertise relative à un accord de conservation viendrait probablement d'EC, du MPO, de RNCan et peut-être aussi d'AADNC, car un grand nombre de ces questions concernent beaucoup les Autochtones.

• (1650)

Mme Megan Leslie: Merci beaucoup.

Pourriez-vous nous dresser l'inventaire des accords internationaux se rapportant à la conservation auxquels le Canada est signataire?

M. Michael Keenan: Oui. La liste est assez longue.

Mme Megan Leslie: D'accord. Peut-être pourriez-vous nous la remettre, alors?

M. Michael Keenan: Nous pourrions revenir la déposer. La liste est très longue et comprend plusieurs catégories. Mais nous vous la remettrons avec plaisir.

Mme Megan Leslie: Vous serait-il possible d'indiquer également les objectifs mesurables qui découlent de ces accords?

M. Michael Keenan: Oui. Et au risque d'avoir l'air aussi insistant qu'un vendeur d'aspirateurs, la stratégie fédérale de développement durable visait à tout réunir dans un contexte pangouvernemental. Je vous recommanderais de commencer par la section 3 de la stratégie pour voir l'ensemble des engagements nationaux et internationaux du gouvernement du Canada concernant la protection de la nature.

Mme Megan Leslie: Combien de temps me reste-il, monsieur le président?

Le président: Il vous reste un peu plus d'une minute.

Mme Megan Leslie: Pourriez-vous nous dresser l'inventaire des accords internationaux se rapportant à la conservation auxquels le Canada est signataire et nous indiquer les objectifs mesurables qui en découlent?

M. Michael Keenan: Oui, bien que je ne puisse le faire de mémoire.

Et vous, Bob?

M. Robert McLean: L'objectif fixé lors de la dernière conférence des parties signataires de la Convention sur la diversité biologique était de 17 p. 100 pour les zones terrestres et de 10 p. 100 pour les zones marines. Au chapitre du progrès, le Canada a atteint environ 10 p. 100 de son objectif pour les zones terrestres et 1 p. 100 pour les zones marines.

Le président: Madame Leslie, votre temps est malheureusement écoulé.

M. Michael Keenan: Monsieur le président, pourrais-je ajouter un petit éclaircissement?

Le président: Oui. Vous pourriez peut-être terminer sur ce propos.

M. Michael Keenan: Il s'agissait d'objectifs que l'on aspirait à atteindre à l'échelle internationale. Dans ce domaine, le gouvernement du Canada n'a pas nécessairement pris des engagements fermes et absolus. Cependant, comme il adhère à la convention, il s'efforce, comme les autres signataires, de respecter ces objectifs.

Si le président veut bien me le permettre, je ferais une autre observation. Dans le contexte du plan de conservation national, les objectifs et les cibles font l'objet d'un intéressant débat pour déterminer ce que devrait prévoir ce plan dans ces domaines pour encourager les partenariats et les actions concertées?

Le président: Très bien. Merci.

Monsieur Sopuck.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Merci.

Je n'ai qu'une remarque, monsieur Keenan, au sujet de vos propos sur l'industrie de la forêt boréale. Vous avez laissé entendre qu'il y avait pour 50 milliards de dollars en activité commerciale et 90 milliards de dollars en autres activités, donnant ainsi l'impression que ces deux aspects s'excluaient mutuellement. J'espère que ce n'est pas ce que vous vouliez dire, car une forêt boréale exploitée et gérée convenablement peut également avoir ces retombées non monétaires que vous avez évoquées.

Il n'est pas nécessaire que vous me répondiez, mais je voulais souligner ce fait. Le concept des retombées environnementales des paysages utilisés est crucial.

Dans la même veine, vos deux documents m'ont fait réagir, car je m'interroge sur l'absence de priorité concernant les paysages utilisés et les activités de conservation des propriétaires fonciers et des agriculteurs. Ne pensez-vous pas que c'est dans les paysages utilisés qu'il y a le plus de gains à faire sur le plan de la conservation?

M. Michael Keenan: Merci.

Je sais que vous ne m'avez pas demandé de répondre à la première question, mais j'aimerais simplement indiquer...

M. Robert Sopuck: Le temps m'est compté, alors essayez d'être bref.

M. Michael Keenan: ... que je suis entièrement d'accord avec vous et que vous vous êtes mieux exprimé que moi.

Pour ce qui est de la deuxième question, nous assistons, selon nous, à un élargissement naturel des activités de conservation à l'extérieur des zones protégées traditionnelles, qui demeurent très importantes. Cet aspect constituera dans l'avenir un pilier fondamental de la réflexion sur la manière dont nous gérons nos propriétés foncières et, en particulier, nos paysages afin de tendre vers nos objectifs de conservation. Nous considérons initialement qu'il y aura beaucoup d'occasions et de progrès à cet égard dans le contexte d'un plan de conservation national. Ce n'est pas le seul domaine concerné, mais il est absolument crucial.

Il est essentiel de trouver des arrangements permettant de combiner les deux activités. Voilà pourquoi nous sommes si satisfaits, si on en revient, par exemple, à la question de l'équipe nationale. Agriculture et Agroalimentaire Canada considère qu'il s'agit d'un élément fort d'un plan d'action dans le domaine, car on peut gérer et maintenir la production sur les terres agricoles du pays d'une certaine manière. On peut également progresser vers les objectifs de conservation.

•(1655)

M. Robert Sopuck: Évidemment, il va de soi que l'élimination des lois qui menacent la capacité des propriétaires fonciers des

communautés rurales d'assurer leur subsistance constitue également une importante priorité en matière de conservation. Je préconiserai donc l'abandon d'une méthode fondée sur la réglementation, comme la Loi sur les espèces en péril, en faveur d'une approche incitative en vue de l'élaboration de ce plan de conservation national.

Dans les documents, il semble qu'on mette l'accent sur la délimitation de zones géographiques d'exclusion. Je ferais remarquer que biodiversité est bien mieux préservée sur les terres utilisées que sur les terres protégées. L'exemple du parc national des Prairies est particulièrement frappant, et il faut comprendre que les valeurs de conservation ont été maintenues uniquement parce qu'il s'agissait de paysages utilisés gérés de main de maître par des éleveurs.

Auriez-vous un commentaire à formuler à ce sujet?

M. Michael Keenan: Je ferais une brève observation à caractère très général. Je crois qu'en ce qui nous concerne, le nouveau plan de conservation national aura ceci de nouveau qu'il mettra beaucoup plus l'accent sur les terres utilisées. Nous ne considérons pas qu'il y ait de choix à faire à cet égard. Les deux dimensions sont toutes deux utiles et productives. Il suffit maintenant de déterminer quelle est la prochaine étape qui sera la plus efficace et la plus productive parmi un large éventail de possibilités, qu'il s'agisse de terres utilisées ou protégées.

M. Robert Sopuck: En ce qui concerne les terres utilisées privées, la méthode de réglementation en matière de conservation est un échec monumental. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles les communautés rurales et agricoles ont réagi aussi mal. Je me permettrais de faire remarquer qu'elles sont vraiment laissées pour compte dans les documents publiés.

J'ai consulté la liste des catégories et des groupes clés, et les communautés rurales ne figurent nulle part. Je n'y ai vu aucune communauté axée sur les ressources naturelles ou regroupement agricole. Vous voulez probablement classer les regroupements agricoles dans la catégorie de l'industrie, mais il s'agit autant d'une culture que d'une industrie. Je vous demande instamment de les inclure. Je constate que dans tous ces documents et ces débats, les communautés rurales axées sur les ressources naturelles et l'agriculture sont toujours oubliées. Cette situation doit impérativement changer.

En ce qui concerne la connectivité des régions protégées, avez-vous pensé au fait qu'entre ces régions se trouvent souvent des terres privées, des zones d'exploitation des ressources naturelles et des territoires importants pour les économies rurales qui sont souvent gérés de manière durable? Ne considérez-vous pas que le fait que les régions que vous voulez brancher soient habitées pose un problème?

M. Michael Keenan: Merci de me poser la question.

Je m'avoue coupable d'avoir inclus l'agriculture dans les groupes de l'industrie. Mais la Fédération canadienne de l'agriculture et la Canadian Nursery Landscape Association ont participé à la table ronde du ministre, et je crois que nous les classerons dans une catégorie distincte dans l'avenir.

Vous avez soulevé un excellent point, qui est vraiment crucial: le fait que lorsqu'on veut connecter des espaces naturels, on passe par des lieux de résidence, de travail et de production. Le plan de conservation national a l'avantage de nous donner une occasion prometteuse de voir comment nous pourrions collaborer avec les parties concernées pour trouver ensemble des moyens d'apporter ce qui est parfois de menus changements ou simplement prendre conscience de certains facteurs afin de créer un habitat naturel plus propice.

Il s'agit là d'un des aspects intéressants, car le contraste est immense. Quand j'ai été à Hamilton, j'ai vu le récif Randle, une zone sédimentaire contaminée que nous tentons d'inclure dans une solution tripartite concernant les Grands Lacs. Tout près se trouve Cootes Paradise et la région qui va jusqu'à l'escarpement, où une foule de gens ont décidé de faire front commun et les propriétaires fonciers ont légèrement modifié leurs pratiques de gestion et ont ainsi créé un écosystème naturel bien plus propice pour servir d'habitat. C'est, à mon avis, un bel exemple de réussite qui cadre avec ce que vous décrivez.

Le président: Votre temps est malheureusement écoulé, monsieur Sopuck. Mais vous pourrez bientôt intervenir de nouveau.

Madame Rempel.

Mme Michelle Rempel: En fait, je ne voulais que donner suite à certains propos que Mme Leslie a tenus concernant la portée et la structure de l'étude en ce qui concerne la liste des participants et certains des renseignements à l'appui dont nous avons tous parlé. Je voulais faire un résumé et connaître votre avis avant de conclure.

D'après ce que j'ai retenu des échanges d'aujourd'hui, il conviendrait d'inviter ou de joindre les groupes de participants suivants: les organisations autochtones; les organisations du secteur privé, y compris les associations commerciales et industrielles — pour faire suite aux commentaires de mon collègue qui veut que nous les incluions —; le secteur de l'agriculture, des forêts et des ressources naturelles; et les organisations non gouvernementales, comme les groupes voués à la conservation et d'autres regroupements non gouvernementaux. À cette liste s'ajoutent les ministères fédéraux dont vous avez souligné l'ampleur et l'importance, comme les ministères de l'Agriculture, des Pêches et d'autres organismes; les autres paliers de gouvernement, selon certains des commentaires qui ont été faits ici — nous englobons donc les gouvernements provinciaux et les administrations municipales urbaines et rurales —; et le milieu universitaire.

Si vous pensez aux intervenants que vous avez conviés à la table ronde, considérez-vous que ce soit là un échantillon valable et que si nous invitions des représentants de chacune de ces listes, nous aurions un groupe représentatif?

• (1700)

M. Michael Keenan: Je crois que c'est un bon groupe. Je ne me souviens pas si vous avez mentionné les organisations autochtones au début.

Mme Michelle Rempel: Oui, elles étaient en premier.

M. Michael Keenan: D'accord. C'est excellent, alors. C'est une liste épatante.

Mme Michelle Rempel: En ce qui concerne certains des renseignements à l'appui dont nous avons parlé aujourd'hui, je voulais simplement résumer les sortes de regroupements que nous devrions envisager: nos accords internationaux en la matière; une liste des initiatives fédérales et provinciales existantes, pour faire

suite au commentaire de Mme Duncan; et certains documents stratégiques fédéraux.

Monsieur Keenan, vous avez abordé la question de la stratégie fédérale en matière de durabilité. Si nous voulons de la documentation dans ces trois grands domaines, nous manque-t-il quelque chose? Existe-t-il d'autres catégories de renseignements que nous devrions utiliser comme base?

M. Michael Keenan: C'est, je crois, inclus dans la liste des programmes existants. Car c'est à ces programmes que vous faites référence, je présume.

Mme Michelle Rempel: Oui.

Je sais que certains de mes collègues ont choisi de s'intéresser au contenu aujourd'hui, mais je tenais à vous accorder quelques instants pour, très brièvement, conclure vos propos sur la portée de l'initiative et nous dire ce que vous pensez de la structure de la discussion. Le sous-comité se penchera bientôt sur la question.

M. Michael Keenan: Il m'est difficile d'en parler longuement, simplement parce que je considère initialement que vous avez intégré le tout dans ce que vous proposez et que la liste des questions et des problèmes me semble avoir une portée fort raisonnable pour commencer. Elle laisse place aux idées.

Spontanément, je ne vois pas quel groupe clé d'intervenants ou d'experts pourrait manquer dans les catégories que vous avez énumérées. L'étude de nos ententes nationales et internationales, et de nos activités actuelles constitue une bonne base. Je vous proposerais peut-être d'appliquer la même approche quand nous inviterons les intervenants et de chercher à connaître leurs idées et leurs activités afin de tenir compte des deux dimensions.

C'est tout bon, il me semble. Honnêtement, je ne vois pas ce que je pourrais ajouter ou proposer.

Mme Michelle Rempel: D'accord. Excellent.

Dans le temps qu'il nous reste, pourriez-vous nous énumérer brièvement, point par point, les activités de consultation qui ont eues lieu jusqu'à présent, simplement pour nous éviter de commencer en refaisant quelque chose qui a déjà été fait?

M. Michael Keenan: Volontiers.

Les consultations ont été très informelles jusqu'à présent, la principale initiative étant la table ronde que le ministre a organisée en janvier et dont il a été question ici aujourd'hui. Cette table ronde a été précédée de quelques consultations, surtout menées auprès de groupes voués à la conservation, qui voulaient nous parler du plan de conservation national et nous faire part de leurs suggestions et de leurs points de vue. Il s'agissait principalement de grands groupes nationaux, comme CNC et Canards Illimités.

Nous avons travaillé à la mise sur pied de l'équipe nationale afin d'inciter les cinq ministères à y réfléchir et à s'y intéresser. C'est chose faite. Ces travaux, même s'ils se font en coulisses, n'en sont pas moins importants. À l'échelon des ministres et des fonctionnaires, nous avons joint nos collègues des ministères de l'Environnement et des Ressources naturelles — des portefeuilles parfois conjoints, mais souvent distincts dans bien des provinces — afin de les informer de ce que nous comptons faire, de leur expliquer comment nous entendons travailler en collaboration et de commencer à recueillir leurs idées et leurs suggestions. Nous cherchons actuellement à organiser un atelier technique sur les innovations dans le domaine de la conservation, principalement destiné aux fonctionnaires. Nous pouvons commencer à sonder le terrain pour recueillir des idées et connaître les projets pilotes qui ont été mis en oeuvre et qui semblent prometteurs. Et dans nos bureaux, nous pouvons commencer à mieux appréhender les éléments fondamentaux qui pourraient appuyer une vision future.

Le ministre tient toutefois à ce que ces échanges informels se transforment en consultations officielles de grande envergure à mesure que nous progressons. Je présume qu'il prononcera bientôt un discours et instaurera un partenariat plus officiel avec les principaux intéressés des diverses régions.

Dans ce contexte, les réflexions et les conseils du comité seraient fort utiles.

• (1705)

Le président: Merci.

Madame Duncan.

Mme Kirsty Duncan: Merci, monsieur le président.

Je remercie Mme Rempel pour son excellent résumé.

Tout simplement, encore, j'espère vraiment que vous pourrez déposer l'information que j'ai demandée.

Comme je tiens à ce que la politique se fonde sur les faits, je me demande si vous pouvez parler d'un élément jusqu'ici négligé: la recherche. Si tout ce bon travail est en train de se faire, qu'en est-il de la surveillance? Il n'en n'a pas été question ici. Quelle surveillance, quelle recherche? Est-ce qu'elles devraient figurer dans le plan?

M. Michael Keenan: De quelle surveillance et de quelle recherche parlez-vous?

Mme Kirsty Duncan: De la recherche au sens large. Quand vous...

M. Michael Keenan: Faites-vous allusion à la conservation?

Mme Kirsty Duncan: Si nous mettons en place un plan de conservation — nous finirons bien par en appliquer un — je pense que la recherche doit faire partie de l'ensemble. C'est ce qui manque actuellement.

M. Michael Keenan: Ce que vous dites est intéressant, parce que nous retirons de conversations antérieures sur la conservation à l'échelle nationale l'impression qu'une partie de la valeur réside dans la création d'un cadre. Nous hésitons un peu à préciser la nature de ce cadre, parce que, d'après nous, ce n'est pas de notre ressort; pour cela, il faut des consultations. Mais, en créant un cadre, un sentiment de communauté d'objectifs et de collaboration, on peut réunir de nombreuses activités disparates et les unifier en vue d'un objectif ou d'un ensemble d'objectifs, de principes, etc. communs.

Nous n'en avons pas parlé, mais l'un de ces objectifs est franchement la recherche. Actuellement, beaucoup de recherche sur les écosystèmes a lieu à Environnement Canada et, aussi, partout au pays, dans les universités. Le simple fait de l'orienter vers un but

commun, pour qu'elle serve à quelque chose constitue un pas de géant, sans que soit maximisée la valeur que nous retirons de nos réalisations actuelles en recherche et en surveillance. Nous avons bon espoir que cet élément sera intégré dans le plan.

Mme Kirsty Duncan: Ce serait à ajouter à notre cadre.

M. Michael Keenan: Absolument.

Mme Kirsty Duncan: De la recherche porte sur plusieurs éléments de l'environnement, mais je pense que nous devrions préciser en quoi consiste la surveillance. N'est-ce pas qu'il serait utile de clarifier cette notion?

M. Michael Keenan: Oui, et j'ai l'impression qu'il se fait un peu partout beaucoup de recherche. Des publications — Rapports de l'état des écosystèmes et des tendances, etc. — donnent l'impression que les choses bougent. Cette analyse est un élément important de l'élaboration d'un bon plan national de conservation.

Mme Kirsty Duncan: Nous allons donc ajouter la recherche et la surveillance au cadre. Je vous en suis reconnaissante.

L'autre problème important pour moi est le déclin rapide de la santé de nos océans. Certaines de nos collectivités dépendent d'elle pour leur survie à long terme.

Je m'inquiète quand j'entends parler d'un taux de 10 p. 100 d'ici 2020. Je pense que c'est beaucoup plus. Comme nous le savons, nous avons parcouru 1 p. 100 du chemin. Aujourd'hui, j'ai entendu parler d'objectifs qui reflétaient des intentions. J'espère qu'il s'agit de plus que cela.

Certains demandent la création de 12 aires marines protégées d'ici 2012. Est-ce que nous allons atteindre le taux de 10 p. 100 d'ici 2020?

M. Michael Keenan: Il est difficile de broser pour vous un tableau de ce que seront toutes les décisions à venir du gouvernement pour 2020. Il est donc difficile de répondre même approximativement à votre question. Il serait cependant utile que l'on ait l'impression qu'il se passe quelque chose pour les aires marines protégées.

Mike, vous avez peut-être quelque chose à dire, rapidement, à ce sujet.

• (1710)

M. Mike Wong: Merci beaucoup.

C'est certainement un objectif stimulant, pas seulement pour le Canada. Quand nous sommes allés au Japon, négocier ces divers objectifs, tous les pays ont parlé des défis qu'ils avaient à relever en fonction de ces objectifs qui reflétaient des intentions.

Mme Kirsty Duncan: Certains pays réussissent à faire beaucoup mieux que nous.

M. Mike Wong: C'est vrai. L'Australie, par exemple.

Mme Kirsty Duncan: L'Australie, absolument.

M. Mike Wong: Quant à nous, nous insistons particulièrement sur nos aires marines nationales de conservation, en collaboration avec le ministère des Pêches et des Océans sur les aires marines protégées. Le détroit de Lancaster est une région où les choses avancent. Un autre exemple est l'aire marine nationale de conservation du Déroit-de-Georgia-Sud.

Le président: Merci.

Notre dernier intervenant est M. Sopuck.

M. Robert Sopuck: Je recommande fortement que le plan national de conservation insiste beaucoup plus sur le paysage utilisé ou fonctionnel. Encore une fois, ce paysage est le plus prometteur pour la conservation.

En ce qui concerne les observations de Mme Duncan sur les océans et les pêches, je range dans la même catégorie qu'un paysage utilisé l'aménagement actif des pêcheries qui font l'objet d'une exploitation. Le plan national de conservation doit en faire sa priorité.

Loin de moi l'idée de minimiser l'importance de cibler les régions éloignées... Il faut s'interroger sur les gains en matière de conservation que procurerait un programme sur les terres humides dans la Prairie canadienne, qui s'attaquerait aux problèmes de maîtrise des crues, dont mon collègue a parlé, des gains qui seraient vraiment importants et utiles.

Donc, d'après vous, comment se déroulerait un programme de conservation des terres humides dans le paysage agricole privé de la Prairie canadienne?

M. Michael Keenan: C'est une excellente question. Je dirais, moi aussi, qu'un programme relatif aux terres humides dans les prairies aurait énormément de valeur.

Un exemple précis est notre travail sur le lac Winnipeg. Les éléments nutritifs posaient des difficultés notables, pour une foule de raisons. Pour ramener les berges à un état fonctionnel et à celui d'habitat naturel, pour voir revenir les quenouilles, il a fallu un énorme travail de déphosphoration. Je sais que ce n'est pas la maîtrise des crues, mais c'est un exemple de milieu humide qui contribue énormément à la remise en état d'un écosystème.

Sur la façon de réaliser un programme sur les terres humides des prairies, je n'ai actuellement pas d'idée intelligente à formuler si ce

n'est le fait que, étant donné la nature du milieu, on intervient, ce faisant, dans le paysage et on amène les cultivateurs à travailler le sol pour préserver les étangs en question. Ces étangs deviennent des réservoirs temporaires d'eau qui contribuent d'autant à retarder le retour précipité de l'eau dans les cours d'eau, etc. Ces dernières années, les pratiques bénéfiques d'aménagement et les pratiques de gestion agricole ont permis des gains.

Dans une vie antérieure, j'ai travaillé pour Agriculture Canada et j'ai eu des discussions avec des propriétaires fonciers sur ce sujet. Certains cherchent à trouver des façons de ramener les haies; de restituer certains éléments naturels dans les domaines qu'ils exploitent désormais pour le profit; ce faisant, de fournir un habitat à la sauvagine et de mieux maîtriser les crues. Il y a donc là des occasions à saisir. Sur la manière de s'y prendre, nous avons besoin de conseils.

M. Robert Sopuck: Comme M. McLean le sait, grâce à un autre film, j'aurai probablement des conseils à donner, au fur et à mesure. J'en fais la promesse. Je pense que nous pouvons concevoir des programmes extrêmement efficace, mais, pendant ce processus, je me concentrerai intensément sur le paysage utilisé, parce que, bien honnêtement, c'est là que je pense que les choses bougent.

Le président: Malheureusement, votre temps est écoulé.

Je tiens à remercier les témoins d'être venus: MM. McLean, Keenan et Wong. Vos témoignages nous ont été très utiles.

Chers collègues, après une suspension de deux minutes, nous discuterons à huis clos des travaux futurs du comité. La séance est suspendue.

[La séance se poursuit à huis clos.]

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>